Image not found or type unknown

Voie de bus/rond point

Par **loscachos**, le **03/04/2023** à **19:09**

Bonjour, petite question, lorsqu'il y a une voie de bus et une voie "normale" à l'entrée d'un rond point, qui est prioritaire lorsqu'il faut s'engager? Le bus ou le véhicule qui est sur sa gauche?

Par **Marck.ESP**, le **04/04/2023** à **11:37**

Bonjour et bienvenue

Si le rond point ne comporte pas de voie particulièrement réservée aux bus, il n'est en rien prioritaire, sachant que la seule priorité dont son chauffeur dispose, concerne la sortie d'un aret de bus.

Le code de la route (**R412-11 du C.R**) prévoit ainsi qu'en agglomération, tout conducteur qui suit la même direction qu'un autobus, doit permettre au conducteur de cet autobus de quitter son point d'arrêt, il doit ralentir ou s'arrêter.

Par **janus2fr**, le **04/04/2023** à **13:25**

Bonjour,

Il faudrait un croquis ou une photo de l'endroit en question pour voir, le principe étant que celui qui change de voie doit laisser la priorité à celui qui reste sur la même voie.

Donc si le rond point n'a qu'une voie et que la voie de bus est à droite, on peut penser que le bus a la priorité (il reste sur la même voie) alors que les autres véhicules changent de voie.

Par **Louxor_91**, le **04/04/2023** à **15:34**

Bonjour,

Loscachos, si je comprend bien la situation; vous êtes arrivé à un rond point en même temps qu'un bus, vous sur la file de gauche et lui à votre droite ? Vous vous êtes engagé en même

temps sauf que... un bus ou car est obligé de se déporter sur la file de gauche du rond point en raison de sa longueur ! File de gauche ou vous étiez ? Et là??? crac ! ? ou quasi ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés